

REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE
PLOUZELAMBRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Côtes d'Armor)

Séance du 5 juin 2026

Délibération n° 05062026-01

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Arnaud LE MORVAN, Maire.

Etaient présents : LE MORVAN Arnaud, PERU Christelle, KERBORIOU Bruno, LEVY Bruno, KERAMBRUN Marie, SAINT-JOANNET Alexis, PARENT Tiffany, LE COMTE Erwan, GUILLOU Sandra, COLVE Benjamin, GUINAMANT Lena.

Absents : LE COMTE Erwan qui a donné procuration à Arnaud LE MORVAN, COLVE Benjamin qui a donné procuration à KERBORIOU Bruno

Secrétaire de séance : KERAMBRUN Marie

Date de la convocation : 10 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret des délégués de la commune aux élections sénatoriales et remplit le procès-verbal de l'élection. Sont élus : LE MORVAN Arnaud, délégué titulaire, PERU Christelle, KERBORIOU Bruno, GUINAMANT Lena, délégués suppléants.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Arnaud LE MORVAN



Délibération exécutoire après publication et transmission en Préfecture de St Brieuc le : 5/06/2026

Le Maire,

Arnaud LE MORVAN

